

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boite dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 11.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BULLETIN POLITIQUE

La présence des honorables se fait sentir cette fois au parlement. Les cartes de circulation sur les chemins de fer chôment... au moins de une heure à six heures du soir ; et l'éloquence de secte a repris la corde, à la Chambre des députés. Pendant que le Sénat s'occupe de questions se rattachant à l'instruction criminelle, la Chambre basse a débuté par une sortie de puérilité malicieuse qui donne la mesure de la façon dont on y comprend la justice et l'égalité. Elle continue en discutant des sujets qui sont loin d'intéresser le pays... Si encore ils l'égayaient ! Voyons d'abord la puérilité qui rappelle un peu l'histoire de ce prodige, faisant parade d'une économie d'allumettes.

Vous ne connaissez peut-être pas le cas de M. Caillaux. Rassurez-vous. Nul ne songera à vous en faire un crime. Cet ancien ministre a un premier tort : c'est de n'avoir jamais voulu faire cause commune avec les 363. Ce tort fondamental devait tout naturellement en engendrer d'autres. Or l'un de ces derniers a été relevé à la tribune dès la première séance de rentrée, par le député Guichard.

M. Caillaux, alors ministre des travaux publics, présenta à la Chambre, le 11 avril 1875, un projet d'ouverture de crédit, s'élevant à deux millions 500.000 francs, pour des travaux à effectuer aux Tuileries. Or en 1880, l'architecte officiel soutint que l'œuvre était impossible à moins de cinq millions 560.000 francs. M. Caillaux a donc trompé la Chambre ; il faut le poursuivre, d'autant plus qu'il a eu le double tort : d'une part, de ne pas accompagner son projet d'un devis général, au lieu d'un devis partiel, et d'autre part de n'avoir pas communiqué ce devis au conseil des bâtiments civils.

Donc haro sur le ministre d'avant l'avènement des purs. Que parlez-vous d'un budget annuel de 4 milliards ; d'une dette flottante de 3 milliards ; des 78 millions d'augmentation de traitement, distribués depuis quelques années aux favoris du fonctionnarisme républicain, des deux millions 600.000 francs de pensions supplémentaires donnés aux pourvus de places, mis prématurément à la retraite pour laisser arriver les affamés au ratelier des traitements d'activité. (Voir la loi du 28 décembre 1880, et les motifs donnés dans l'*Officiel* du 23 décembre, page 12745.)

Que parlez-vous des millions attribués par la loi du 30 juillet et du 19 décembre dernier aux prétendues victimes républicaines de 1851.

Que parlez-vous encore des crédits supplémentaires dont le flot monte toujours ; des 25 inspecteurs primaires nouveaux, dont on demande la création à 3.200 fr., plus 1.000 fr. chacun pour indemnité de frais de tournée, total : 4.200 fr. par fonctionnaire nouveau (*Officiel*, 6 mai 1882, p. 1086) etc. Il faut défendre les finances... quand on trouve l'occasion de le faire, sur le dos d'un adversaire politique.

Et voilà M. Guichard en campagne au nom des Gambetta à qui l'on a vainement demandé des comptes, devant les Ferry, et leurs frais supplémentaires de guerre en Tunisie, les Tesserenc de Bort et leurs millions d'excédants de dépenses pour l'exposition, les Freycinet et les Sadi Carnot dont chacun connaît le petit programme à fantaisie de six ou dix milliards, seulement de travaux publics à effectuer à l'aide d'emprunts.

Mais il n'est pas nécessaire de remonter soit à 1870, soit à 1878 pour trouver à l'encontre des hommes de la majorité actuelle, des griefs aussi reprochables que ceux relevés contre M. Caillaux.

Et d'abord récemment contre l'ex-ministre de la guerre Farre, que n'a-t-on pas eu le droit de dire ! J'entends M. Brisson lui reprocher le transfert de l'école de sous-officiers d'Avor à Saint-Maixent et surtout l'engagement de son propre chef et sans aucun crédit préalable de dépenses importantes et progressives au-delà des prévisions. Et M. Amédée Le Faure, aussi bien que le président actuel de la Chambre, de s'écrier à ce propos que la Chambre se trouvait en présence d'une illégalité. (*Officiel*, 3 juin 1881).

Le service des quarante mois n'était-il pas la violation de la loi de 1875 qui porte que les congés ne dépasseront jamais un mois et que le service devra se faire d'une manière consécutive. (Voir le discours du *Bulletin officiel* 18 juin 1881, page 1285).

Ne se rappelle-t-on pas M. Gastu interpellant le gou-

vernement à propos de Bou-Aména et des événements déjà sanglants du Sud Oranais et se plaignant de ce qu'on ait intercepté les dépêches privées. (*Officiel*, 1^{er} juillet 1881, page 1155). Et l'on se demande vraiment, disait-il, en présence de ces faits, si nous vivons sous un gouvernement libre ou sous un gouvernement despotique.

Et M. le comte des Roys, peu suspect quand il s'agit de M. Farre, qu'il considérait comme le premier ministre de la guerre sincèrement républicain, qu'il lui en coûtait, disait-il, d'attaquer, quels griefs formulait-il : 1^o On louait des hôtels pour les généraux de division quand il était convenu avec la commission du budget qu'on ne logerait plus ces derniers. 2^o On causait, par le service illégal de quatrante mois, un double préjudice : une augmentation de 20.000 hommes portés de la deuxième à la première portion du contingent et une dépense supplémentaire de deux millions 400.000 francs de plus ; la première portion du contingent annuel étant portée de 85.000 hommes à 105.000. 3^o Le conseil de santé avait été supprimé et remplacé par un comité consultatif, avec défense, de la part du ministre, aux médecins de communiquer directement et en dehors du commandement : ce qui était non-seulement une atteinte à la santé des troupes, mais la violation, par décision ministérielle, du 3^o paragraphe de l'article 17 du décret du 23 mars 1852. 4^o M. des Roys reprochait encore au ministre d'avoir arrêté sur les frontières de l'Est les travaux de fortifications dirigés par le général de Rivière, dont les opinions politiques ne lui étaient pas sympathiques. (*Officiel*, 8 juillet 1881).

On se rappelle aussi le grief relevé par M. Keller, qui reprochait à l'ancien ministre de n'avoir rendu aucun compte. (*Officiel*, 9 juillet 1881).

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, alors aux affaires étrangères, on a opposé sa conduite à propos de la guerre de Tunisie engagée, sans l'approbation du Parlement, rapprochée de sa circulaire du 20 juin 1881 relative à l'affaire de Dulcigno. D'après notre Constitution républicaine, écrivait-il, pour justifier la réserve de la France à Dulcigno, le droit de paix et de guerre n'appartient pas, chez nous, au pouvoir exécutif, comme chez d'autres nations. Notre gouvernement eut manqué à tous ses devoirs s'il avait risqué d'engager des hostilités qu'il n'avait pas le droit d'ouvrir sans l'assentiment des Chambres. (*Officiel*, 27 juin 1881). Et cependant il a laissé faire à Tunis et il a gardé son portefeuille !

Et M. Magnin donc, le ministre des finances du même temps, quels justes reproches avait-il mérités. Non-seulement il s'était dispensé de communiquer la situation provisoire de 1880, le compte définitif de 1879. (*Officiel*, 21 juin 1881, page 1309) ; non-seulement il avait eu le tort d'emprunter soixante millions à la banque de France sur des obligations sexennaires, au lieu de les offrir au public. (*Officiel*, 17 juin 1881, page 1258), et cet autre tort de créditer des dépenses avec 30 millions prêtés par la Banque, alors qu'il ne pouvait en créditer que la dette flottante ; mais ce qui est plus grave, il avait oublié de porter au budget 618 millions empruntés à la dette flottante et provenant d'un découvert du budget extraordinaire de 1881. Et sur une observation faite à cet égard, il déclara qu'il allait couvrir cette dépense avec le solde restant à verser sur le dernier emprunt d'un milliard. Il n'y avait qu'un malheur à cette réponse : c'est que dans son rapport au président de la République le ministre avait écrit que le milliard de l'emprunt ne suffirait pas à payer les dépenses de 1879 et 1880, qu'il manquerait 29 millions. Comment pouvait-il avec cette ressource solder le découvert de 1881 ? (*Officiel*, 22 juin 1881, page 1328).

M. Guichard aurait bien fait de se souvenir de ces peccadilles quand on lui a donné l'idée de relever les 3 millions de différence qu'il a signalés dans les devis de M. Caillaux, à propos des Tuileries.

N'est-ce pas avec raison, que nous avons qualifié de puérile, cette première discussion de la Chambre. Mais ce qui n'est pas puéril, c'est la comparaison qui se présente naturellement à l'esprit, quand on rapproche l'ordre du jour de rancune politique qui vient d'être voté contre M. Caillaux, de ces autres ordres du jour de la même Chambre, si laconiques et si dédaigneux sur les questions de droit constitutionnel les plus fondamentales, telles que celles qui touchent à la liberté individuelle, à l'inviolabilité du domicile, à la liberté de conscience et d'enseignement.

Nous avons ajouté au début de ces observations, que les discussions qui se poursuivent à la Chambre des députés n'ont rien de commun avec le véritable intérêt général.

Quel est, en effet, le nombre de ceux qui s'associent au vœu de M. Chevandier sur les enterrements civils, étrangers à toute pensée religieuse. Y en a-t-il cent mille sur 36 millions ? Assurément non. Et combien compterait-on de femmes ou de maris mécontents à qui la séparation de corps ne suffirait pas et qui éprouveraient l'envie de recourir au divorce. Un chiffre infinitesimal.

Et c'est au service d'une poignée d'originaux ou de sectaires, qu'il faut mettre toutes les forces vives du pays.

Pendant ce temps-là, que deviennent les intérêts vitaux de la France. Nous savons ce qu'il faut penser des lois sur l'enseignement. Mais notre industrie, notre commerce, nos productions, nos exportations !

Nous citons, il y a quelques jours, les appréciations publiques, à la tribune, d'un sénateur, un vrai, un compétent, M. de St-Vallier. Il s'agissait du traité de commerce avec l'Italie ; notre ancien ambassadeur disait à la séance du 1^{er} avril, qu'après un examen très attentif, après une étude très approfondie, sa conviction absolue était que les clauses et tarifs de ce traité sont préjudiciables, essentiellement contraires aux intérêts français ; qu'ils sont, par contre, favorables aux intérêts italiens ; qu'il n'y a aucune satisfaction politique à attendre, pour compenser les sacrifices que nous impose la signature de ce traité ; qu'enfin nous n'en avons pas besoin, pour obtenir les matières nécessaires à notre industrie.

Or, voilà que l'*Officiel* du 9 mai, nous rend compte de la séance du 6 et du 7 mai, à la Chambre des députés du Parlement italien ; et nous lisons notamment cette phrase significative qui semble confirmer tristement l'opinion de M. de St-Vallier. M. Mancini déclare que toute hésitation disparaîtra en Italie ; en présence des avantages du traité pour les Italiens, comparé aux traités précédents.

Done, des deux côtés des Alpes, on est d'accord, pour reconnaître que c'est l'Italie et non la France qui va recueillir les fruits de la politique antérieure des fameux 363. Et cela pendant dix ans !

Lundi M. Teisserenc de Bort a lu au Sénat un rapport général sur les traités avec la Belgique, la Suisse, l'Espagne, le Portugal et la Suède-Norvège.

Faisons des vœux pour que notre pays soit mieux partagé. La discussion est ouverte, nous la suivrons avec intérêt.

Heureusement que M. Ferry (Jules), ministre de l'Instruction publique, nous ménage une compensation dans la politique intérieure. Toujours le grand moyen : des places, des places, des créations d'emplois, des crédits supplémentaires. Messieurs les contribuables, ouvrez encore vos bourses. La République est le gouvernement à bon marché. M. Jules Ferry demande la création de vingt-cinq inspecteurs primaires nouveaux, à 3.200 fr. de traitement fixe, plus 1.000 francs de frais de tournée, soit 4.200 par année, par chaque inspecteur nouveau (voir l'annexe de l'*Officiel* du 5 mai, page 1086.)

Et pendant ce temps-là, nous lisons dans le compte-rendu de la discussion politique, le même jour 5 mai, que M. Ferry (Charles), rapporteur sur les crédits supplémentaires, se plaint que le flot montant de ces crédits trouble l'économie des budgets.

Qu'est-ce que c'est que cette comédie ? A. B.

COURSE AUX NOUVELLES

Profitons-en. — La Chambre basse vient de voter en première lecture la loi sur le divorce. Cette décision de nos honorables ne peut nous étonner, car ils ne savent que démolir.

En conséquence, nous déposons dès ce jour, des conclusions tendant à ce qu'il plaise à l'opinion publique, permettre au vrai peuple français de se divorcer d'avec la Marianne.

Nous invoquons les motifs indiqués par les articles 229 et 231 du Code civil, titre VI, chap. 1^{er}. Nous promettons formellement qu'à l'avenir on ne pourra nous opposer l'article 295, Code civil, titre VI, chap. IV.

Nous en avons bien assez comme cela !

Pèlerinage en Palestine. — Les pèlerins sont arrivés à bon port. Kaïffa et le Mont-Carmel les ont reçus. Ils vont visiter Nazareth, puis redescendre, en grande partie, par mer à Jérusalem par Jaffa.

Union générale, Union nouvelle. — Si nous sommes bien informés, les actionnaires de la nouvelle Union vont être convoqués en assemblée générale dans le but de constituer la Société. Nous espérons pouvoir donner des renseignements plus précis dans notre numéro du 20 courant.

Banque de Lyon et Loire. — Par jugement du 5 courant, le tribunal de commerce de Lyon a prononcé la nullité de cette société. Il ne nous appartient pas d'apprécier les motifs qui ont guidé nos juges consulaires dans les considérations exprimées.

Peut-être, aurons-nous encore à assister à de longs débats, le dernier mot sur cette affaire est-il dit? Notre devoir est de nous incliner toujours devant les arrêts de la justice.

Institutions laïques. — Dans une commune de Saône-et-Loire, on a déclaré si on renvoyait une institutrice laïque de la recevoir à coups de pierres. C'est qu'il paraît qu'ils en ont assez et que plusieurs déjà s'en sont allées emmenant avec elles un baby.

Second échantillon: Dans une autre commune du même département, l'institutrice (toujours laïque), simule une maladie quand la première communion se fait dans la paroisse.

Une autre, qui ne voudrait pas mettre les pieds à l'église, enseigne à merveille à ses élèves ce grognement national appelé la *Marseillaise*.

Mer intérieure en Tunisie. — Le projet du commandant Roudaire va être examiné par une commission de quarante-huit savants, au nombre desquels M. Albert Grévy, ex-pacha d'Alger. Bonne chance au projet qui donnerait un peu d'eau à des contrées sablonneuses, et formerait une barrière contre les Arabes du Sud.

Jeanne-d'Arc. — La ville d'Orléans a vu cette année encore se célébrer l'anniversaire de sa délivrance. Le souvenir de l'héroïne de Vaucouleurs ne périra pas, tant qu'un souffle patriotique existera chez nous.

Les femmes françaises, par le courage qui les anime, le dévouement qui les guide sont toujours les dignes émules de la Pucelle d'Orléans. Leur force, comme chez leur noble devancière, trouve ses sources dans leur foi, dans leur vertu.

Paris, port de mer. — Le projet revient sur l'eau. La plaine de Gennevilliers serait transformée en port. On s'embarquerait pour l'Amérique à 2 kilomètres de Paris. Le Havre serait planté; il n'est pas content.

Cercles catholiques d'ouvriers. — Samedi dernier, à la séance de clôture, M. le comte Albert de Mun, député, a prononcé un de ces discours comme nous avons été heureux d'en entendre quelquefois. Dans un langage noble et élevé, il a su indiquer le but de l'œuvre, affirmer ce que nous sommes, déclarer ce que nous voulons.

Rapprocher les distances qui éloignent les castes, combler les fossés qui séparent le riche du pauvre, tel est le but.

Nous montrer Français de cœur, continuer nos vieilles traditions, rappeler sans cesse, par nos actions, les bienfaits de la monarchie, voilà ce que nous sommes.

Nous ranger tous autour de la Croix, nous inspirer des préceptes et des exemples de Jésus-Christ, répéter sans cesse notre devise en élevant bien haut ce noble étendard du salut: *In hoc signo vinces*, voilà ce que nous voulons.

Escamotage. — Le 10 mai, à l'Élisée-Montmartre, avait lieu le banquet en l'honneur de Grisel. Le grand ministre devait d'abord présider cette réunion et en profiter pour faire un discours à sensation; mais on en a décidé autrement, et c'est M. Victor Hugo, sénateur, qui occupait le fauteuil d'honneur. Pourquoi? C'est que M. Gambetta croit, pour le moment, devoir se faire petit; il s'est contenté de débiter quelques lieux communs toujours sans importance.

Comprendrait-il qu'on en ait assez de ses grandes phrases qui se sont traduites, pour lui, dans toutes les jouissances matérielles; pour le pauvre peuple, dans le simple souvenir de ses belles promesses?

Percement de l'isthme de Corinthe. — Le premier coup de pioche a été donné par le roi Georges: les deux mers, Illyrienne et Ionienne, s'uniront bientôt.

Canal de la Loire au Rhône. — Estimé 125 millions de frais, le travail paierait les revenus de cette dépense? Les uns disent oui, les autres non.

Facultés catholiques de Lyon. — Aujourd'hui samedi 13 mai, à trois heures précises, continuation du cours d'apogétique chrétienne, par M. l'abbé Dadolle, docteur en théologie et en droit canonique.

Des cartes d'auditeur sont délivrées au secrétariat, rue du Plat, 25.

Nous reviendrons sur ces conférences et nous serons heureux de donner à nos lecteurs un résumé (très succinct, il est vrai) de ce qui aura été dit. Le talent de l'orateur est au-dessus de ce qu'on peut s'imaginer. Heureux ceux qui sont appelés à l'entendre souvent.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

La Bruyère, parlant de certains auteurs qui puisent chez les autres tout ce qu'ils ont de bon, dit qu'ils sont semblables « à ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, qui battent leur nourrice. »

C'est tout à fait ce que l'on pourrait dire de nos fameux politiques actuels. Quelques-uns, de propos délibéré, la plupart sans même s'en apercevoir, ont emprunté tout ce que leurs systèmes contiennent de bon, au christianisme qu'ils combattent; et c'est avec ces parcelles d'or, mêlées à tant de fange, qu'ils arrivent à soutenir et à propager leurs extravagantes et détestables idées.

Qui, messieurs les républicains du jour, oui, messieurs les socialistes, ces mots de *liberté*, *d'égalité* et de *fraternité* sont à nous. Vous nous les avez volés et vous les avez détournés de leur véritable signification. Ne vous en déplaise, vous êtes des *plagiaires*, des geais parés de plumes de paon.

Oh! je sais bien qu'une pareille affirmation vous révolte. On a son petit orgueil dans le parti anti-clérical; je ne dis pas qu'il soit toujours bien placé, non, je n'oserais pas m'aventurer jusque-là; mais enfin, je constate un fait, et je dis que ce petit orgueil fait qu'on se bouche les oreilles pour ne pas entendre raison. Faites comme vous l'entendez, chacun à sa manière d'agir, et je ne veux pas apprécier pour le moment si la vôtre est bien propre à vous faire écouter des

gens; je me borne à constater que la *liberté*, *l'égalité* et la *fraternité* ont été annoncées par Jésus-Christ, et ne nous viennent que de lui.

Vous souvenez-vous, à supposer que vous avez tous appris l'histoire (c'est encore un point assez vivement controversé), vous souvenez-vous, dis-je, de l'état de l'empire romain, lors de la venue de Jésus-Christ? Où étaient alors la *liberté*, *l'égalité* et la *fraternité*? L'esclave se mourait de fatigue pour des maîtres impitoyables; la femme était presque traitée comme une esclave, et les peuples se regardaient comme autant d'ennemis jurés. La guerre était l'état normal.

Voilà des faits, je crois. Jésus-Christ paraît, il fait tomber les chaînes de l'esclave, il proclame la femme l'égal de l'homme, et nous commande de vivre tous en frères.

Quand St-Paul vient annoncer la grande nouvelle aux Romains, il en est bien quelques-uns qui font comme vous, esprits forts du jour, et qui se bouchent les oreilles; mais d'autres, un peu plus sensés, à mon avis, ont la bonne idée d'écouter un peu et se convertissent. Et voici que les riches donnent leur argent aux pauvres, que les pauvres mangent à la table des riches, que les esclaves sont affranchis, et que ces hommes vivent entre eux comme de véritables frères.

Ceci est arrivé; lisez un peu l'histoire des Catacombes, si toutefois vous en avez le temps. Vous y verrez ce que c'était que les agapes de ces généreux chrétiens; vous apprécierez ce que c'est que la douceur, la modération, l'humilité; ce que peuvent le dévouement, l'abnégation et bien d'autres choses. Vous y trouverez aussi les sonnettes que racontaient dès lors sur ces hommes surhumains, comme vous les racontez aujourd'hui encore (vous devez bien savoir cela.) Vous reconnaîtrez ces écrivains, si semblables à vous, philosophes du siècle, par ce côté du moins, qui, ne sachant trop que dire, pour décrier les nouveaux disciples de Jésus-Christ, les accusaient de tuer des enfants en sacrifice.

Maintenant, veuillez nous montrer un seul de vos États, une seule de vos villes républicaines, une seule de vos familles radicales, une seule, entendez-vous, où ait brillé, le moindre instant, la sainte liberté, la rigoureuse égalité et la généreuse fraternité, qui régnaient dès lors, d'une manière continue, parmi tout ce peuple chrétien; montrez, et je vous donne raison. Jusque-là, je revendique ces mots sublimes de *liberté*, *d'égalité* et de *fraternité* comme nôtres, et les comprenant dans leur vrai sens, je convoque tous ceux qui me lisent à les mettre immédiatement en pratique.

GABRIEL.

LES CONSÉQUENCES

A la nouvelle de l'assassinat de lord Cavendish et de M. Thomas Burke, messagers de paix et de conciliation, on s'est demandé, comme en présence de tout crime concerté d'avance, mais dont on recherche les auteurs: *Cui prodest?* A qui et à quoi servira-t-il?

Les chefs de la *Land-League* (ligue agraire) sont évidemment ici hors de cause. Ils avaient recueilli avec empressement le récent apaisement de la politique de M. Gladstone et étaient disposés à lui donner tout leur concours. Ils viennent, du reste, d'adresser au peuple irlandais, le manifeste suivant, signé de MM. Parnell, Dillon et Davitt:

A la veille d'un avenir heureux, le destin funeste qui a poursuivi l'Irlande, depuis des siècles, frappe nos espérances d'un coup désastreux.

Dans cette calamité, la Ligue veut témoigner sa profonde sympathie au peuple d'Irlande, ainsi qu'à ceux qui, à la dernière heure, avaient résolu d'adopter une politique de conciliation. Elle espère que le peuple irlandais tout entier, par son attitude et ses actes, prouvera qu'il a en horreur le crime et l'assassinat, et qu'il montrera par tous les moyens sa réprobation pour de telles atrocités, et sa sympathie pour les familles en deuil. Le nom de l'Irlande hospitalière est souillé par un acte de lâcheté et cette souillure durera jusqu'au moment où les assassins seront livrés à la justice.

L'événement tragique de Phénix-Park ne profitera donc pas à l'Irlande, sur laquelle la politique de fer et de sang va peut-être se déchaîner de nouveau.

Il ne profitera probablement pas davantage à M. Gladstone, qui pourra fort bien être renversé de ce coup.

M. Gladstone se trouve dans une impasse. Que décider maintenant et que faire?

Revenir au système de la Terreur? Ce serait se donner, à peu de jours de distance, un trop éclatant démenti.

Persister dans le système de conciliation, qui lui a si mal réussi dès le début? L'opinion publique, en Angleterre, ne le souffrirait pas.

Un télégramme dit que le but des assassins a été de rendre tout accordement impossible entre les deux « flès sœurs. » Ce télégramme doit avoir raison. Il ajoute ceci:

Malgré les précautions prises par les gens de police, dans tous les ports de l'Irlande, les assassins ne seront pas découverts. Les bijoux des victimes n'ont pas été pris, ainsi que le bruit en avait couru.

Un petit garçon, nommé John Bulter, aurait seul été témoin de l'assassinat, qu'il déclare avoir vu de loin. La lutte entre les assassins et les victimes a dû être très violente; M. Burke a les mains couvertes de blessures.

L'assassinat de Phénix-Park n'est ni un acte de vengeance agraire, comme les attentats commis par quelques fermiers, ni un acte de sédition populaire, c'est un crime inspiré par la révolution et les sociétés secrètes, comme ceux qui ont frappé Garcia, Moreno, Alexandre II, Garfield et tant d'autres; il est l'œuvre des Russiens qui sont en Irlande ce que sont les nihilistes en Russie, les *irréductibles* en Italie, les communards en France; des athées logiques, des gens qui, n'admettant aucune autorité supérieure aux hommes, ne sauraient en tolérer non plus entre les hommes.

Des ingouvernables, des destructeurs, en un mot des incorrigibles révolutionnaires, soit, mais des logiciens.

Et il n'y a pas de société possible tant que nos républicains (sans compter certains monarches) maintiendront les principes de ces révolutionnaires, tout en en repoussant les conséquences.

Il est un autre fait que nous devons signaler avec un de nos confrères parisiens, *Paris*: c'est le bel exemple de patriotisme que nos voisins viennent de nous donner. A la première nouvelle du crime, le cabinet Gladstone était à la merci de l'opposition. On pouvait s'attendre à son renversement le soir même. Mais les conservateurs anglais n'ont pas voulu devoir leur portefeuille au poignard des assassins. Obéissant à une haute inspiration patriotique, ils sont venus apporter leur concours désintéressé à l'adversaire de la veille. Les querelles de parti, les questions qui divisaient wigs, tories et radicaux sont oubliées et mises de côté. Le Parlement tout entier se rallie autour du vieil homme d'État, sur les épaules duquel pèse la lourde tâche de rétablir l'ordre en Irlande.

C'est un noble spectacle.

Nos conservateurs français nous l'ont offert déjà lorsque, en 1871, et après une assemblée monarchique que garda si longtemps à la tête du pouvoir exécutif des républicains avérés: Thiers, Jules Simon, Jules Favre.

Les républicains seraient-ils capables d'un désintéressement semblable? On voudrait le croire, mais leur appétit à la curée, depuis l'avènement de la dynastie Grévy ne le permet pas.

(Journal de l'Ain)

J.-M. V.

LA LETTRE « D'AUBÉDIENCE »

Nous lisons dans le *Bon Citoyen* de Tarare la formidable bourde qui suit:

On n'a pas oublié les clameurs que poussèrent les cléricaux lorsque le Parlement supprima la lettre d'aubédience, en vertu de laquelle tout congréganiste, eût-il été le plus ignare des hommes, pouvait être immédiatement bombardé par ses supérieurs, instituteur ou directeur d'école.

Pas besoin n'était d'avoir fait des études préalables, d'avoir passé des années à acquérir les connaissances pédagogiques nécessaires, la lettre d'obédience suppléait à tout et l'on pouvait, à l'aide de ce précieux talisman, passer immédiatement, — si tel était le bon plaisir des chefs hiérarchiques, — de l'office à la salle de classe.

Ce système était on ne peut plus commode, et l'on comprend sans peine que les cléricaux regrettent amèrement que le gouvernement de la République l'ait fait cesser.

On devine aisément ce que pouvait être, dans de pareilles conditions, l'enseignement que les enfants recevaient sous ces maîtres improvisés.

La loi qui astreint tous les instituteurs et toutes les institutrices, laïques ou congréganistes, à l'obligation du brevet de capacité a révélé la profondeur de la plaie.

Il résulte, en effet, des derniers examens pour l'obtention du brevet que les congréganistes sont dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis de leurs concurrents laïques.

Ainsi, tandis que la proportion des aspirantes admises a été de 54 0/0 pour les laïques, elle n'a été que de 36 0/0 pour les congréganistes.

Pour les hommes, les résultats sont encore plus significatifs. La proportion des admis a été de 42 0/0 pour les laïques et de 14 0/0 pour les congréganistes.

Ces chiffres prouvent le bien fondé et l'utilité de la loi qui supprime la lettre d'aubédience et impose l'obligation du brevet à tous les maîtres de l'enfance. Ils sont en même temps une réponse aux affirmations si souvent répétées des feuilles cléricales qui n'ont cessé jusqu'à ce jour de répéter que les congréganistes des deux sexes étaient bien supérieurs aux instituteurs laïques sous le rapport des talents et des méthodes d'enseignement.

Les chiffres cités plus haut leur donnent un formel démenti.

N'allez pas croire, cependant, que ces journaux se rendent à l'évidence, ils cherchent des faux fuyants dans le but d'expliquer cet échec, qui les déconcerte visiblement.

Ils essaient de mettre en doute l'impartialité des jurys d'examen. Si les congréganistes n'ont pas été reçus, ce n'est pas, disent-ils, parce qu'ils ont été jugés incapables, mais parce qu'ils sont des congréganistes.

Une pareille explication n'est pas sérieuse et ne saurait guère être admise que par les aspirants et aspirantes congréganistes blackboulés aux examens, dont elle flatte l'amour-propre en niant leur insuffisance.

(Numéro du 7 mai 1882).

Nous ferons une très courte réponse au pauvre ignorant rédacteur du *Bon Citoyen*:

La loi qui autorise à remplacer le brevet de capacité par la lettre d'obédience — et non « d'aubédience » — ne concerne que les *religieuses*. Depuis 1819, les frères instituteurs titulaires ont tous leur brevet de capacité. La loi de 1850 dit: La lettre d'obédience remplacera le brevet de capacité pour les *institutrices* congréganistes.

En conséquence, tout le fatras de grossièretés contre « les plus ignares des hommes » édité par le *Bon Citoyen*, n'est qu'une preuve de son ignorance. Nous savions bien que M. Barlerin ne sait pas écrire, mais nous ignorions qu'il ne sût pas lire.

A. D.

LA MORALE SANS DIEU

Le 28 mars dernier, les charlatans de la République, Jules Ferry en tête, montaient sur leurs tréteaux, et donnaient une grande séance à la nation française.

Jules Ferry faisait le boniment du jour: « Mesdames et messieurs, s'écria Jules, nous venons vous apporter une invention merveilleuse, une découverte sans précédent, un progrès inouï, digne de notre dix-neuvième siècle et digne de notre République. Veuillez me prêter votre attention bienveillante.

« Il est une erreur qui a pesé jusqu'ici sur la race humaine, une erreur profonde et déplorable. On croyait, mesdames et messieurs, oui, nos ancêtres dans l'humanité croyaient que l'homme ne pouvait pas accomplir ses devoirs envers ses parents, envers ses concitoyens, envers sa patrie, envers le genre humain, sans que la crainte et l'amour d'un Dieu fussent là pour le déterminer et s'imposer la gêne du devoir. On estimait que l'homme, si par malheur, il se débarrassait jamais de la croyance en Dieu, de la croyance au ciel préparé pour les bons et à l'enfer préparé pour les mauvais, se débarrasserait eu même temps de tous ses devoirs et n'écouterait que ses passions.

« Je ne blâme pas, mesdames et messieurs, nos bons ancêtres ; à leur époque, la science n'était pas suffisamment avancée pour leur permettre d'avoir des idées autres que celles qu'ils ont eues. Mais, depuis qu'avec les élections de 1876, la Franc-Maçonnerie, dont je suis le serviteur très humble, est montée au pouvoir parmi nous, l'assemblée maçonnique a souvent eu le dessein de vous apprendre que les idées de nos ancêtres avaient été singulièrement modifiées, grâce aux travaux scientifiques de nos loges.

Aujourd'hui, 28 mars, jour mémorable et fastique, nous sommes heureux de faire briller à vos yeux la nouvelle lumière maçonnique. Depuis six ans, nous la cachions, bien malgré nous, sous le boisseau, par crainte du suffrage universel ; aujourd'hui, nous l'élevons sur le chandelier. Ecoutez tous la sublime découverte de nos F. F. : *L'homme et la société peuvent parfaitement se passer de Dieu ; ils peuvent parfaitement se passer de savoir qu'il y a un ciel et un enfer. et de savoir que tout homme a une âme immortelle.*

« Otez tout cela, et les choses marcheront comme auparavant. Le soleil continuera, comme si de rien n'était, à nous éclairer ; la terre roulera aussi régulièrement sur son axe : les moissons et les raisins mûriront quand même, et l'homme accomplira ses devoirs comme par le passé.

« Dieu et l'âme sont du superflu.

« Appliquant notre découverte aux écoles communales primaires, nous allons enlever de là le catéchisme, l'histoire sainte, le crucifix, les statues de la sainte Vierge et le reste des « articles de bondieuserie », avec la prière et le signe de croix. Néanmoins, parents français, nous vous affirmons que vos enfants ne perdront rien, ni de leur amour du travail, ni de leur pureté, ni de leur soumission. Soyez tranquilles. Nous vous le garantissons au nom de la République. »

Voilà, parents chrétiens, le boniment Ferry et Co, avec ses sous-entendus du 28 mars expliqués et mis au net. La grrrande découverte maçonnique vous inspire-t-elle beaucoup de foi ? Mon, sans doute, car vous avez constaté, par vous-mêmes, que plus un enfant est pieux, c'est-à-dire plus il aime Dieu et croit en lui, plus il est sage.

Vous avez vu, dans votre vie, la différence qu'il y a entre un enfant élevé chez les Frères ou chez un instituteur laïque, et un autre élevé dans une école primaire où Dieu et la religion passaient au second rang.

Vous avez compris que, si l'amour naturel d'un fils, d'une fille, pour son père et sa mère, pouvait obtenir d'eux quelque soumission et quelque travail, la crainte et l'amour de Dieu en obtenaient au moins autant.

Vous avez compris qu'en parlant à un petit enfant de l'amour qu'il doit à ses parents, vous ne ferez pas sur lui l'impression que vous feriez sur un homme. L'enfant n'est pas formé : il comprend peu, et ses passions sont très vives.

Que d'étourderies et d'escapades, que d'actes de paresse ne voyait-on pas, même au temps où l'on enseignait à l'enfant ses devoirs au nom de Dieu, comme au

nom de son père et de sa mère ! L'enfant était retenu alors par deux forts liens ; il s'émancipait cependant plus souvent qu'il n'aurait fallu. Que sera-ce quand vous aurez brisé un de ces liens, le plus puissant, qui est la crainte de Dieu ?

Je le demande à tous les pères et mères de famille : les enfants étaient-ils donc trop obéissants, trop chastes, trop travailleurs ? Si l'on voulait aller au progrès dans l'éducation, n'aurait-il pas été utile de renforcer l'instruction religieuse le plus possible, au lieu de la supprimer ? Pouvait-on craindre de rendre l'enfant trop sage ?

Les pères et les mères ne se plaindront jamais de cela. Nos députés et nos sénateurs votent pour la suppression de l'enseignement religieux, et ils placent leurs enfants dans des établissements dirigés par des religieux. Où est la logique de cette conduite ? L'enseignement religieux n'est donc pas si superflu qu'on veut bien le dire ?

Conclusion : Laissons la morale sans Dieu aux écoles du gouvernement. Fondons, en face de chacune de ces écoles, une école libre, où nous enseignerons d'abord Dieu, ensuite la morale. Gardons nos crucifix, nos prières, nos statues de saints, notre catéchisme, et bientôt nous aurons les quatre cinquièmes des enfants français, sinon la presque totalité. Ce sera la meilleure réponse des catholiques à la loi du 28 mars, et aux actes d'insubordination des élèves des écoles sans Dieu.

D. DUROLLIN.

LE BON CITOYEN DE TARARE

Nos petits coups d'épingle ont fort désagréablement gratté la première peau de M. Barlerin, pharmacien, *meunier* et journaliste de Tarare.

Piqué au bon endroit, ce pauvre *Bon Citoyen* s'est dégonflé comme une vessie, et... il en est sorti un de ces articles ineffables, où le pittoresque du style le dispute presque au burlesque des idées.

Que M. Barlerin écrive mal le français, mon Dieu ! ce n'est pas sa faute, en littérature, chacun donne ce qu'il a.

Mais qu'il prétende s'ériger en insulteur public, et souiller de son encre tous ceux qui, à Tarare, ne sont pas au régime de la farine mexicaine, sans qu'il soit permis de lui mettre le nez dans son griffonnage, c'est de la plus parfaite outre-cuidance.

Et nous ne sommes pas d'humeur à la supporter. Surtout lorsque l'insulte manque totalement d'esprit et dégénère en grossière impolitesse, comme dans le numéro du 23 avril.

L'*Eclair* a cru devoir relever ces insolences ; il a montré, par des citations exactes, que le prétendu *Bon Citoyen* de Tarare, incarné dans M. R. Barlerin, n'est bon pour personne, pas plus pour M. Sonnery-Martin, conseiller général, que pour M. l'abbé Putod, curé archi prêtre de St-André, pas plus que pour tout ce qui n'est pas Barlerin ;

Qu'il insulte le plus souvent grossièrement, en un style de mauvais goût et de bas étage.

Avons-nous menti ? Que les Tarariens répondent !

M. Barlerin proteste, il est vrai, qu'il n'a pas injurié. Il n'a peut-être pas compris qu'il injurait, le brave homme, c'est encore possible !

Il y a des gens élevés de telle façon, qu'ils n'ont souvent pas conscience de leur indélicatesse.

Et dans ce cas, nous sommes presque tentés de ne pas en vouloir à M. Barlerin.

Peut-être a-t-il cru faire un compliment à M. Sonnery-Martin en l'appelant *homme nul*, remarquable par son silence et ses postillons.

C'est sans doute encore une phrase de bon goût que celle que nous copions textuellement dans son numéro du 7 mai :

« ...il (*L'Eclair*) ose se plaindre de la critique que nous nous sommes permise vis-à-vis de son candidat qui se trouve encore plus dépourvu d'intelligence que nous l'avons dit (sic) puisqu'il a pris nos critiques, lui aussi, pour des injures et qu'il est fort en colère et nous fait des yeux qui nous font rire. »

Que cette remarquable insupportable littéraire ne puisse nuire à M. Sonnery-Martin, nous le croyons sans peine. Mais que nous ne puissions pas dire à M. Barlerin qu'il écrit comme un homme mal élevé, qu'il déshonore le journalisme et la langue française, qu'il excite le fou rire par ses grands airs de charlatan forain, c'est une injonction à laquelle nous ne saurions nous soumettre.

Fort heureusement le *Bon Citoyen* ne dépasse pas le *Canot* et le *Vert-Galant*. Par ce moyen on peut rire à Tarare sans faire rire de Tarare... ce qui est un bien pour Tarare.

Nous ne reprendrons pas ici, non plus, la défense de M. le curé de St-André. Les barlerinades sont habituellement inoffensives, et les attaques du *Bon Citoyen*, ne font pas plus de mal que la Farine Mexicaine.

Toutefois, que M. Barlerin ne se prévale pas trop de ses trois patentes.

Faire trois commerces à la fois : vendre des onguents, mouaure du maïs et fabriquer du baragouin, mener de front ces trois professions à la fois, cela nous paraît bien fort pour un seul Barlerin.

Tout le monde connaît la Farine Mexicaine. Les échantillons ne manquent pas.

On dit cependant que les vaches de la Bussière préfèrent la manger sur plante ; affaire d'appréciation.

Voilà pour le premier commerce. Quant au second, un échantillon au hasard :

« Nous souhaitons à sa feuille (*L'Eclair*) d'avoir autant de succès à Lyon que nous en avons à Tarare avec le *Bon Citoyen* ; pour cela, il n'aura qu'à prier Dieu qu'il lui envoie souvent des éclairs d'intelligence, et nous le prions aussi qu'il les tienne en joie et leur accorde, à lui et à son canard, une existence aussi longue qu'au *Bon Citoyen*. » (Sic).

Nous promettons à M. Barlerin une seringue d'honneur s'il nous traduit ça en français.

Et de deux !

Que penser du troisième commerce, maintenant ? Si les clients de M. Barlerin pharmacien lisent les articles de M. Barlerin journaliste, nous leur recommandons cette petite coupure du même numéro du 7 mai :

« Nous payons patente de pharmacien et comme tel nous avons fait nos preuves ; — demandez à son successeur — pour un pharmacien, c'est être habile et non malhonnête, que de savoir dorer la pilule ; comme la pharmacie est un art et une profession qu'on peut exploiter, nous sommes donc dans notre rôle. »

Un rôle d'exploiteur ! nous n'aurions pas osé le dire. Et c'est M. Barlerin qui le dit.

Avis aux clients... qui aiment à se faire dorer la pilule.

Seulement, avec ces trois commerces, M. Barlerin a fort mauvaise grâce en accusant les cléricaux « de faire de la religion un métier à gagner de l'argent. »

D'autant que, dix lignes plus haut, il a la bonté de conseiller à M. le curé de St-André de faire précisément métier de la religion.

Voici les propres paroles du trois fois patenté Barlerin, 7 mai 1882 :

Nous déplorons « que M. le curé n'ait pas fait appel à la foi des fidèles sous une autre forme, qui, nous croyons, lui aurait donné plus de résultats ; car nous ne pensons pas que « la foi soit morte, à Tarare. »

Cette autre forme nous fait rêver.

Comme la foi n'est pas morte, comme il faut beaucoup de foi pour employer la farine mexicaine, cet « appel à la foi sous une autre forme » ne serait-elle pas une invite à M. le curé de St-André de s'entendre avec M. Barlerin pour la propagation de ladite farine, avec promesse de « résultats », par le partage des bénéfices ?

Plus nous y pensons, plus le plan de M. Barlerin « républicain et religieux idéaliste » nous semble être celui-là.

Allons, M. le curé, délaïssez les chiffons de Mlle Chapiro, et prenez la farine jaune d'el doctore Benito Barlerino, vous

LES COUTEAUX D'OR

PAR PAUL FÉVAL

Les jambes du comte fléchissaient sous le poids de son corps.

Towah s'arrêta devant une maison de modeste apparence dans Long-Island Strett et dit :

— C'est là !

— Vois-tu de la lumière aux croisées ? manda Rosen.

— Je vois de la lumière, répondit Towah ; on ne dort pas. Je vois des ombres qui vont et viennent.

— Alors, frappe !

L'Indien souleva le manteau de la porte.

— Est-ce vous, enfin, monsieur Edouard ? manda une voix à l'intérieur. Avez-vous entendu la prière de la pauvre jeune dame ?

— Oui, répondit le comte Albert par une inspiration soudaine.

La porte s'ouvrit aussitôt, et la nourrice d'Ellen Talbot, prenant les deux mains de Rosen :

— Monsieur Edouard ! monsieur Edouard ! dit-elle en sanglotant, votre femme vient de mettre au monde un pauvre petit ange, la laisserez-vous mourir ?

— Margaret, dit le comte, je suis Albert de Rosen, et je veux parler à Ellen.

Margaret recula et se couvrit le visage de ses mains.

Le Français Edouard vint aussi, ce soir-là, non point parce qu'il avait reçu la lettre de sa femme, mais il voulait se conduire en « gentilhomme » comme ils disent là-bas, même quand il s'agit d'infamies. Il voulait en finir « convenablement », et offrir quelques arrangements d'intérêt dérisoire.

Ce fut le comte Albert qu'il rencontra au salon.

Ces deux hommes ne se sont trouvés que cette seule fois en face l'un de l'autre.

Le comte Albert, qui était alors aveugle, ne put voir le Français ; le Français ne put voir le comte Albert, dont le visage presque en entier disparaissait sous le masque de son appareil.

Le Français dit :

— La loi et la loi, je ne suis pas lié.

— Vous refusez de rendre justice à votre femme, demanda Rosen, qui tenait son cœur à deux mains ?

— Je refuse, répond le Français.

Il fit un mouvement pour se retirer.

— Restez, dit le comte ; si vous sortez d'ici sans ma permission, vous êtes un homme mort !

— Un assassinat ! s'écria le Français.

— Un châtement ! prononça Rosen, qui le saisit par le bras. Une plainte faible passa au travers de la cloison.

Ellen appelait.

— Ecoutez ! fit Rosen ; si vous régularisez loyalement le mariage, je vous fait don de tout l'or que vous m'avez volé !

Le Français se mit à rire.

— Si vous ne voulez pas, continua Rosen, je vous provoque en duel.

Vous ! répartit Edouard avec sarcasme, un aveugle !

— Duel à mort et sans merci, poursuivit Rosen d'une voix lente. Qu'importe le bandeau qui couvre ma vue ? Nous serons en face l'un de l'autre, ma main sur votre épaule, votre main sur la mienne...

— Et la justice s'emparera du vainqueur ! fit Edouard railant toujours.

— J'ai prévu cela, répliqua Rosen, je sais guider ma plume sans le secours de mes yeux. Nous rédigerons chacun un acte ainsi conçu : « Je meurs volontairement et de ma propre main. » Je vous donnerai ma signature, vous me donnerez la vôtre. Celui qui survivra déposera l'écrit auprès du cadavre.

Le Français voulu rejeter bien loin cette proposition ; mais Rosen lui dit :

— Toovah est là ; il est armé : vous n'avez pas le choix.

— Soit ! s'écria enfin le Français ; nous nous battons dans une heure. J'ai un devoir à remplir, je reviendrai avec mes armes.

— Signez d'abord, fit Rosen.

Il avait fait disposer d'avance sur la table ce qu'il faut pour écrire.

Il traça le premier, en gros et lisible caractères la formule que nous venons d'entendre et signa : comte Albert de Rosen.

Le Français saisit la plume à son tour. Il écrivit la formule. Rosen entendit le bruit de la plume qui grinçait en traçant le parafe.

— Quel nom avez-vous signé ? demanda-t-il.

— Edouard, répondit le Français.

Rosen prit le papier et le déchira.

Ceci est le nom du voleur et du ravisseur, dit-il, je veux le nom du gentilhomme : le vrai nom.

Le poing du Français frappa la table.

(A suivre).

ne paieriez pas de patente, et le *Bon Citoyen* chantera vos louanges à ses quarante farceurs d'abonnés.
C'est le truc.

Nous n'avons encore rien dit des grossières platitudes que M. Barlerin s'est permises contre l'*Éclair*.
Il nous a qualifiés de « sacristain, canard à deux becs, canard lyonnais, tartuffe, escobard, etc. »
On ne répond pas à ça !
Du moment que M. Barlerin appelle ce langage « de la critique » nous sommes désarmés.
Pour nous venger, nous dirons simplement que M. Barlerin est un grand homme.

A. DUBEC.

TRIBUNE DES ŒUVRES

NOS ÉCOLES CATHOLIQUES

Son Eminence Mgr Caverot a adressé au clergé de ce diocèse une lettre dans laquelle il l'exhorte à se consacrer d'une façon toute spéciale à l'instruction religieuse de la jeunesse, et engage les pères de famille à veiller sur leurs enfants, à les envoyer dans les écoles libres là où elles existent, et à faire tous leurs efforts pour en créer là où il n'en existe pas.
La lettre termine en disant que si jamais le père de famille acquiert la certitude que le maître, par ses enseignements, cherche à ébranler la foi religieuse des élèves, il ne devra pas hésiter à retirer son enfant de l'école.

Le premier Pasteur de ce diocèse a parlé. Suivons ces sages conseils, qui ne sont qu'un écho de la grande voix du Vatican.

Aux prêtres, le soin d'attirer et de catéchiser cette jeunesse qu'on voudrait éloigner d'eux, afin de la jeter plus sûrement dans les bras de la libre-pensée.

A nous, fidèles, le devoir de favoriser le développement des écoles catholiques, l'obligation de rechercher tous les moyens d'en ouvrir de nouvelles et de les soutenir.

Aujourd'hui l'indolence serait une lâcheté, l'indifférence deviendrait un crime.

Il y a quatre ans environ, des hommes de cœur se sont associés pour la défense de nos écoles, à la même époque un appel a été fait à toutes les âmes généreuses, la presse catholique a ouvert ses colonnes aux nombreuses souscriptions qui affluaient de toutes parts. On a conjuré ainsi le premier orage; mais aujourd'hui que la tempête redouble de fureur, ces moyens seront-ils suffisants ?

Le 23 avril dernier, après le brillant plaidoyer de M. le baron Paul Dallemagne en faveur de nos écoles catholiques, M. le comte Hélon de Barrême, en termes imagés et chaleureux, en appela aux Dames Lyonnaises. Leur rappelant l'exemple de ces femmes courageuses dont notre pays s'honore, l'influence obtenue par la vertu des mères chrétiennes, il les sollicitait d'entreprendre une nouvelle croisade et de se mettre à la tête du mouvement, leur promettant à ces conditions le succès dans la lutte.

Cet appel a été entendu, ces Dames ont organisé une vente de charité, et nous voyions, il y a quelques jours, les salons de l'Hôtel Bellecour se remplir d'une foule empressée d'apporter leurs remerciements aux nobles efforts qui avaient été faits, et, par leurs nombreux achats, procurer à nos gracieux

ses marchandes improvisées un large bénéfice qu'elles étaient heureuses de reconnaître et de verser à la caisse des écoles.
Mais tout cela ne peut suffire, car les charges sont lourdes, elles augmentent chaque jour. Pour répondre aux légitimes desirs de notre Pasteur, pour satisfaire aux exigences créées par la loi de malheur, n'y a-t-il pas d'autres moyens ?

Il y a soixante ans environ, une dame lyonnaise, s'inspirant des besoins des missions étrangères, sollicitait et obtenait de jeunes ouvrières (cercle où elle avait quelque influence) une somme relativement élevée et qui était envoyée immédiatement aux églises d'Amérique.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi était née. Cette Œuvre, si modeste à ses débuts, fut bénie de Dieu, et aujourd'hui, qu'elle est universelle, elle rend par ses ressources annuelles des services immenses à la chrétienté.

Le diocèse de Lyon, à lui seul, entre pour une somme importante dans le total des recettes. Où se recueille ces faibles annuités personnelles ? Dans la classe ouvrière.

Pourquoi le berceau de l'Œuvre de la Propagation de la Foi ne serait-il pas aussi le berceau d'une œuvre sœur : l'Œuvre de la Conservation de la Foi. Dieu bénira la seconde comme il a béni la première. Dieu ne permettra pas que les enfants de ceux qui ont aidé de leurs ressources à répandre la Foi chez les nations païennes, la perdissent eux-mêmes.

Ces pères et mères aideraient volontiers à soutenir ces écoles dont leurs enfants tirent tout le fruit; ce simple employé, ces pauvres ouvrières, élèves de nos écoles chrétiennes, seraient heureux pour témoigner leur reconnaissance, de contribuer à cette œuvre de régénération.

Mais tous sont modestes, et ils n'osent pas porter dans les bureaux d'un journal ou même remettre à leur pasteur de trop modiques offrandes. Il faut bien le dire aussi, leur amour-propre se trouverait froissé de découvrir leur pauvreté.

Avec une Œuvre organisée comme celle de la Propagation de la Foi, il n'en serait plus ainsi. Il y aurait chez tous un sentiment de bonheur, disons plus, un mouvement d'orgueil de souscrire à cette Œuvre et de payer une dette librement consentie.

Ce moyen ne tarirait pas la source des sommes fournies par les donateurs opulents. Ce capital servirait aux premières dépenses d'installation, les associés, au moyen de leurs annuités, assureraient l'entretien de ces écoles.

Ce serait donc aux dames lyonnaises que reviendrait tout le mérite de cette entreprise, car ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme c'est à une femme pieuse que nous devons la première pensée de cette œuvre si admirable de la Propagation de la Foi, de même ce sont elles aussi qui s'occupent le plus activement, en qualité de dizainières, de recueillir les annuités des associés.

Que Dieu nous aide et bénisse nos efforts.

X.

Mathieu Molé

A l'heure où M. le Garde des sceaux vient d'émettre les projets néfastes d'une loi sur la magistrature, il est bon de rappeler les noms glorieux qu'elle a fournis à notre histoire. Puisse ce souvenir de notre passé nous consoler des hontes écourantes du présent.

La vie civile et politique demande quelquefois plus de sacrifice, plus d'abnégation, plus de froid et calme courage que le champ de bataille. Je voudrais pouvoir vous raconter la

vie entière de Mathieu Molé où les actes de courage peuvent se comparer largement à la valeur guerrière des grands capitaines de son époque. Mais comment vous esquisser cet héroïsme caché, ce sang-froid admirable ? Tour à tour vainqueur et fugitif, applaudi et menacé, ministre de la reine ou exilé par la reine, telle fut sa vie. Nous nous bornerons à rappeler les faits les plus saillants de son existence.

Né en 1584, Mathieu Molé se destina comme son père à la magistrature. De bonne heure il montra les qualités précieuses qui devaient plus tard le rendre illustre. A l'âge de seize ans ses camarades sortaient du collège, il était nommé conseiller au Parlement et 6 ans après, en 1612, procureur général. Ce fut dans l'exercice de ces fonctions que, résistant à l'autorité de Richelieu et la volonté du roi il défendit son ami l'abbé de Cyrne et soutint les réclamations du maréchal de Matillac sur la procédure de son procès. Loin de lui valoir une disgrâce, cette résistance aux ordres supérieurs pour rester fidèle aux devoirs de l'amitié ne fit qu'accroître l'estime que le roi avait pour lui.

Quelque temps avant la mort de Louis XIII et de son ministre en 1641, Mathieu Molé fut nommé premier président au Parlement de Paris.

Il avait 57 ans.
A son arrivée au Pouvoir, Mazarin voulut tout d'abord l'écartier des affaires, mais reconnaissant les qualités nombreuses dont il était doué, l'autorité qu'il exerçait sur ses compatriotes, il lui rendit le pouvoir qu'il avait voulu un instant lui enlever.

Dès lors commença, pendant les guerres de la Fronde, cette conduite qui fit sa grandeur et sa gloire; dès lors il opposa une fermeté respectueuse aux volontés injustes ou déraisonnables de la reine ou du cardinal et une énergique volonté aux menaces de la sédition et aux exigences des factieux.

Raconterai-je les luttes du Parlement contre Mazarin et la résistance qu'il opposa à l'augmentation des impôts. (C'est qu'en ce temps-là les assemblées prenaient en sérieuses considérations les intérêts des contribuables). Enfin la fameuse séance de la salle St-Louis où le roi donna satisfaction aux réclamations ? (Nous n'avons plus ce bonheur).

Qu'il me suffise de dire que si d'une part l'assemblée fut ferme et respectueuse dans ses représentations et que d'une autre le roi enfant, ou plutôt la reine en vint à des concessions, ce fut l'œuvre entière de Molé. Obéi par les uns, respecté par les autres, il sut concilier l'intérêt des deux partis. Sa popularité s'en accrut considérablement.

Irritée des résistances du Parlement, la reine en fit arrêter deux membres, pensant intimider cette assemblée. En un instant les barricades sont élevées dans les rues et l'émeute sur le point d'éclater. Molé voit le péril: il revêt ses insignes, et suivi seulement d'un maître de cérémonie parcourt les rues et se rend auprès de la régente. A son aspect les barricades tombent et le peuple, laissant ses armes, lui forme un immense cortège. Il obtint gain de cause, les deux prisonniers furent relâchés et les droits du Parlement sauvegardés. Le courage qu'il montra en cette circonstance étonna tout le monde et le cardinal de Retz nous dit, dans ses mémoires, à ce propos: « Si ce n'était pas un blasphème de dire qu'il y a quelque un dans notre siècle de plus intrépide que le grand » Gustave et M. le prince de Condé, je dirais que ça a été M. le premier président. »

(A suivre)

JEAN DUCHATEL.

Le Gérant: Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAIN, rue Sala, 44.

LE CAFÉ DES GOURMETS
est composé des meilleures sortes.
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **TREBUCHEN**
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

Au Bon Marché

94, COURS LAFAYETTE, 94

Grand Assortiment de Jouets d'Enfants, Poupées, Jeux, Bibelots, Sacs pour Dames et Paniers Fantaisie, Articles de Ménage et de Parfumerie.

OBJETS D'ÉTRENNES DE TOUTE PROVENANCE

Prix exceptionnel de bon marché

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

Médaille d'or. HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or).
Expédition franco, en France, depuis 3 litres. Dépôts partout, notamment Paris, Vve Faquetet, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15; Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour trailer, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX

V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

SYNDICAT FINANCIER

PARISIEN

Société anonyme

Capital: 12,500,000 Francs

SIÈGE SOCIAL

7, Rue Drouot, PARIS

Par suite des Résolutions votées par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, tenue le 1^{er} mai 1882, au siège social, à Paris, le capital social du Syndicat Financier Parisien est réduit à Douze millions cinq cent mille francs par l'échange d'une Action nouvelle, entièrement libérée, contre deux Actions anciennes libérées seulement de 250 francs.

Les porteurs d'Actions anciennes devront échanger leurs Titres contre les nouveaux avant le 1^{er} juin 1882.

A partir de cette date, les Actions non échangées ne pourront plus être négociées.

En conséquence, Messieurs les Actionnaires sont priés d'effectuer, de suite, le dépôt de leurs Titres dans les bureaux du Crédit Provincial, à Paris ou dans ses succursales.

Il leur en sera donné reçu.

Le Crédit Provincial fera connaître, dans les journaux, en temps opportun, l'époque du retrait des Titres définitifs, contre le reçu.

SYNDICAT FINANCIER

LYONNAIS

Société anonyme

Capital: 12,000,000 Francs

SIÈGE SOCIAL

7, Rue Drouot, PARIS

Par suite des Résolutions votées par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, tenue le 1^{er} mai 1882, au siège social, à Paris, le capital social du Syndicat Financier Lyonnais est réduit à Cinq millions de francs par l'échange d'une Action nouvelle, entièrement libérée, contre deux Actions anciennes libérées seulement de 250 fr.

Les porteurs d'Actions anciennes devront échanger leurs Titres contre les nouveaux avant le 1^{er} juin 1882.

A partir de cette date, les Actions non échangées ne pourront plus être négociées.

En conséquence, Messieurs les Actionnaires sont priés d'effectuer, de suite, le dépôt de leurs Titres dans les bureaux du Crédit Provincial, à Paris ou dans ses succursales.

Il leur en sera donné reçu.

Le Crédit Provincial fera connaître, dans les journaux, en temps opportun, l'époque du retrait des Titres définitifs, contre le reçu.

TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESSEUR

LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

MAISON F. JANIN

8, Rue Lafont, LYON

Musique Française et Étrangère, Classique et Moderne

GRAND ABONNEMENT A LA LECTURE MUSICALE
A des conditions très avantageuses

CHOIX VARIÉ DE PIANOS

DES MEILLEURS FACTEURS DE PARIS

HARMONIUMS

POUR ÉGLISES ET SALONS

VENTE & LOCATION A DES PRIX EXCESSIVEMENT MODÉRÉS

COMPAGNIE NATIONALE DES CANAUX AGRICOLES

Avis aux Obligataires

En vue d'une action collective à exercer auprès des pouvoirs publics en faveur des canaux, le Conseil d'administration de la Compagnie nationale des Canaux agricoles a l'honneur de prier MM. les porteurs d'obligations de vouloir bien adresser, avant le 20 mai courant, au siège de la Compagnie, à Paris, 51, rue Taitbout, les renseignements suivants:

- 1^o Nom de l'obligataire;
- 2^o Adresse;
- 3^o Nombre et numéros des obligations qu'il possède.

Paris, le 2 mai 1882.

Le Conseil d'administration.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son Inventeur L. BERTRAND, pl. de la République, 55

DÉTAIL: Pharmacie Mazade et Daloz, rue d'Algérie, 14
Pharmacie Saint-Pothin, rue Bugeaud, 12; Pharmacie Basset, rue Saint-Alexandre, 9, à Saint-Just.

A Grenoble, Pharmacies Chatrousse et Marcel; A Saint-Etienne, Pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Prix: 2 fr. 50 c.